

MAIRIE
de
MOMMENHEIM
67670



☎ 03.88.51.62.05
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : mairie@mommenheim.fr
Site internet : www.mommenheim.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°13/2024

Arrêté de circulation

Le Maire de la Commune de MOMMENHEIM,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
 - Vu** le Code de la Route,
 - Vu** le Code de la Voirie Routière,
 - Vu** la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
 - Vu** l'inauguration de l'Espace Saint-Maurice de Mommenheim le samedi 16/03/2024,
- Considérant** que l'inauguration de l'Espace Saint-Maurice de Mommenheim nécessite une réglementation de la circulation ainsi que du stationnement dans la rue de l'Eglise du n°1 jusqu'au n°8,

ARRETE

- Article 1** : En raison de l'inauguration de l'Espace Saint-Maurice de Mommenheim et afin d'assurer la sécurité des participants et du public, **la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits** :
- **le samedi 16/03/2024 8h à 18h dans la rue de l'Eglise du n°1 jusqu'au n°8.**
Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours ainsi qu'aux véhicules participant à la manifestation.
- Article 2** : La signalisation correspondante à cette interdiction sera mise en place par la Commune de Mommenheim représentée par son Maire.
- Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.
- Article 4** : Le Comité organisateur de cette inauguration prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer, le cas échéant, l'accès aux riverains et l'intervention des moyens de secours.
- Article 5** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
 - M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
 - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,
 - M. le Président du SDIS du Bas-Rhin,
 - les riverains.

Fait à MOMMENHEIM, le 05/03/2024.



Le Maire,

Francis WOLF.